

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du mercredi 18 mai 2022
Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise

Vœu en faveur de la pérennité des Jardins d'Enfants Pédagogiques

Considérant que les jardins pédagogiques de la ville de Paris sont aujourd'hui menacés de disparition depuis la promulgation de la loi Blanquer dite "pour une école de la confiance" prévoyant l'instruction obligatoire dès 3 ans et donc, la fin des jardins pédagogiques d'ici la fin d'année scolaire 2023-2024 ;

Considérant que ces jardins d'enfants sont apparus il y a un siècle dans un contexte de développement de l'habitat social et font donc partie intégrante de l'histoire des politiques sociales de notre ville ;

Considérant que la qualité de la stratégie pédagogique employée n'est plus à démontrer, que l'Observatoire Sociologique du Changement de Sciences Po a produit une enquête qualitative et quantitative attestant de la richesse des apprentissages fournis ainsi que ses bénéfices pour le développement de l'enfant, que ces jardins pédagogiques sont donc à la fois une richesse pour l'histoire de notre ville, mais aussi pour sa politique de la petite enfance ;

Considérant que la loi Blanquer "pour une école de la confiance" avait pour ambition d'assurer l'égalité républicaine, que dans les faits 64,5% des familles fréquentant ces lieux perçoivent moins de 1000€/mois et deux tiers de ces jardins sont localisés dans des quartiers de politique de la ville ;

Considérant qu'il apparaît donc clairement que ce sont des lieux de grande mixité sociale, qui permettent une pédagogie alternative laïque, républicaine et accessible, que la disparition de ces lieux donnerait le champ libre à d'autres lieux pas toujours laïques réservées aux catégories plus aisées, que la perte de ce service public en matière de pédagogie alternative ne fera finalement qu'accroître les inégalités, déjà trop présentes à Paris ;

Considérant qu'il est aussi à noter qu'un enfant sur huit fréquentant ces jardins pédagogiques est en situation de léger handicap (petits retards psychomoteurs, de socialisation ou d'adaptation), et que ces jardins qui ont un meilleur taux d'encadrement, un accompagnement plus personnalisé et une meilleure adaptation aux rythmes différenciés de chaque enfant sont plus inclusifs, et que leur disparition serait un pas de plus vers l'exclusion des enfants en situation de handicap dès leur plus jeune âge ;

Considérant que l'exclusion de l'école commune de ces enfants handicapés dès le plus jeune âge risque en plus d'accroître l'ancrage très tôt dans les esprits des autres enfants des stéréotypes à leur rencontre et rendre plus compliqué d'éduquer les enfants dès le plus jeune âge à l'inclusivité pour en faire de futurs citoyens non-discriminants ;

Considérant que ces lieux sont donc précieux pour nos politiques de la petite enfance, qu'il nous faut les protéger ;

Considérant qu'à Paris, nous en comptons 20 jardins d'enfant pédagogiques qui accueillent près de 800 enfants ;

Considérant l'attachement de la municipalité à ces jardins d'enfants pédagogiques ;

Considérant qu'à la veille d'élections législatives il est essentiel d'interpeller l'actuel gouvernement mais aussi l'ensemble des candidat.es sur l'impérieuse nécessité d'engager la modification de la loi pour préserver la pérennité des Jardins d'enfant pédagogiques ;

Considérant que dans l'immédiat, la ville doit engager une bien meilleure communication que celle actuelle jugée insuffisante par les familles autour des journées portes ouvertes de la ville pour que les jardins d'enfants pédagogiques puissent mobiliser la totalité de leur capacité d'accueil pour recevoir le maximum d'enfants dès la rentrée prochaine ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe la France Insoumise 20^e, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :

- **Le Conseil de Paris exprime son soutien à la pérennité des Jardins d'enfants pédagogiques,**
- **La Maire de Paris interpelle le ministre de l'éducation en ce sens,**
- **Le Conseil de Paris et la maire de Paris expriment leur souhait que les futur.es député.es légifèrent afin de garantir la pérennité des Jardins d'enfant pédagogiques,**
- **La mairie de Paris renouvelle sa communication en direction des familles afin que les Jardins d'Enfant Pédagogiques puissent poursuivre leurs inscriptions en mobilisant la totalité de leur capacité d'accueil pour recevoir le maximum d'enfants dès la rentrée prochaine.**